

**PROCÈS-VERBAL DE LA 211<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

13 décembre 2021, de 10 h à 17 h (HE), sur Zoom

<b>Administratrices et administrateurs présents :</b>	
D. Chui, président, PEO A. Arenja, PEO J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB A. Anderson, Engineers Yukon N. Avila, APEGA K. Baig, présidente élue, OIQ A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ V. Benz, APEGA G. Connolly, Engineers PEI A. English, Engineers & Geoscientists BC	N. Hill, PEO S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO D. Spracklin-Reid, PEO M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administratrice absente :</b>	
J. Tink, APEGA	
<b>Conseillère présente :</b>	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
<b>Subordonnés directs :</b>	
F. George, président, BCCAG P. G. Lafleur, président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
<b>Observateurs présents :</b>	
C. Bellini, président, PEO L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Darr, présidente, APEGS K. Deluzio, DDIC L. Doig, présidente élue, APEGA M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, PEGNL J. Hazenberg, président, NAPEG M. Hodges, vice-présidente, BCCAG K. Hogan, présidente, Engineers Yukon S. Holmes, nouvelle directrice générale, APEGS P. Klink, vice-présidente, BCAPG J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI L. Maier, vice-présidente, PEO P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG	B. McDonald, directeur général, APEGS S. McKeown, présidente, FCEG D. McLean, président, Engineers Nova Scotia C. McQuillan, président, Engineers PEI J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA W. O'Keefe, président, PEGNL C. Park, président, Engineers & Geoscientists BC B. Pearse, président, APEGA A. Silk, président, Engineers Geoscientists MB M. Stothart, présidente, AIGNB M. Williams, vice-présidente, NAPEG H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
<b>Membres du personnel présents :</b>	
E. David, spécialiste en planification, événements et conduite du changement M. Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances S. Oren, adjointe de direction S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion L. Scott, gestionnaire, Services aux membres J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

En raison de problèmes techniques, le président D. Chui est momentanément dans l'impossibilité de se joindre à la réunion. La présidente sortante J. Boudreau ouvre la séance à 10 h 16 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

#### **Motion 2021-12-1D**

#### **Présentée et appuyée**

**QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente de la séance soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.**

#### **Adoptée**

La liste des participants est affichée, et les personnes non inscrites sont invitées à s'identifier. Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

À 10 h 19, le président D. Chui se joint à la réunion et reprend la présidence de la séance à 10 h 21.

D. Chui présente une minute de sécurité portant sur les mesures à prendre sur la glace pour éviter les chutes. Il présente également une minute de diversité sur la façon de faire preuve d'une curiosité respectueuse à l'égard des différentes habitudes et traditions sociales d'autres personnes, en particulier pendant la période traditionnelle des fêtes chrétiennes/de Noël.

### 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

### 1.3 Examen de la réunion précédente

#### **a) Liste des mesures de suivi**

La liste, qui a été distribuée à l'avance, indique que toutes les mesures de suivi ont été effectuées. Aucune question n'est soulevée.

#### **b) Liste de présence des membres du conseil**

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

## 2. RAPPORTS DE LA DIRECTION

### 2.1 Rapport du président

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

### 2.2 Rapport du chef de la direction

En complément des mises à jour hebdomadaires qu'il envoie par courriel aux parties prenantes, G. McDonald indique qu'Ingénieurs Canada a adopté une politique opérationnelle selon laquelle il faut présenter une preuve de vaccination pour accéder aux bureaux d'IC. À la suite d'un sondage auprès du personnel, il a été confirmé que tous les employés (sauf ceux qui sont en congé et n'ont pas répondu au sondage) sont entièrement vaccinés. Il indique également que la nouvelle politique sur le télétravail sera activée lorsque les directives des autorités de santé publique le permettront.

En réponse à une question, M. McDonald confirme que les visiteurs qui pénètrent dans les bureaux doivent également présenter une preuve de vaccination.

### 2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3

G. McDonald renvoie les participants au rapport contenu dans le cahier de travail, en soulignant les domaines dont le statut actuel suscite de l'incertitude quant à l'atteinte des objectifs annuels. P. Lafleur indique que, bien que la PS2 : Responsabilité en matière d'agrément ait été lancée, l'ensemble de

données est limité en raison du faible nombre de visites effectuées au cours du cycle 2020-2021. Les commentaires suivants sont formulés :

- On fait remarquer que le format du rapport ne montre pas la progression temporelle vers l'atteinte des objectifs. S. Price répond que le Comité sur la gouvernance a examiné et approuvé un nouveau format de rapport pour le Plan stratégique 2022-2024, qui sera lancé l'an prochain.
- On demande quelle est la date d'échéance des résultats de la priorité relative à la responsabilité en matière d'agrément, et si des mesures sont prises pour atteindre ces résultats. S. Price explique que les résultats sont ambitieux, en ce sens qu'ils visent à obtenir le soutien des 44 établissements d'enseignement supérieur (EES), et que des mesures proactives sont prises, notamment une collaboration entre le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément et le Comité de liaison des doyens de DDIC, ainsi que la nouvelle priorité stratégique en matière d'agrément.
- Le personnel a confirmé que les problèmes de ressources du fournisseur qui ont retardé le Projet d'amélioration de l'agrément ont été entièrement résolus et que l'équipe est stable depuis plus d'un an. Le système de gestion des données Tandem est maintenant entièrement opérationnel pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, mais il ne sera lancé pour la collecte des données sur l'agrément qu'en 2022. Outre les défis liés aux ressources, l'équipe de projet a tenu compte de l'impact de ce changement considérable sur les EES et établi un échéancier qui permettra une formation et des communications suffisantes pour soutenir le changement.

### **3. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

#### 3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2021 soit approuvé.

#### 3.2 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCAPG.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCCAG.

#### 3.3 Direction du BCAPG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

- Pemberton Cyrus à titre de vice-président
- Paula Klink à titre de présidente
- Pierre G. Lafleur à titre de président sortant

#### 3.4 Direction du BCCAG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

- Frank Collins à titre de vice-président
- Margaret Anne Hodges à titre de présidente
- Frank George à titre de président sortant

#### ***Motion 2021-12-2D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées.***

#### ***Adoptée***

On fait remarquer que les prochains plans de travail du BCAPG et du BCCAG devraient tenir compte des changements climatiques et des résultats de la COP26, étant donné l'importance croissante de ces enjeux pour l'ensemble de la société.

#### 4. AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL

##### 4.1 Budget 2022 et cotisation par personne pour 2024

N. Hill présente la cotisation par personne et le budget 2022, en commençant par l'historique de la cotisation et en expliquant le travail du Groupe de travail sur le financement (GTF) de 2018-2019 qui a abouti au processus utilisé aujourd'hui pour réduire la cotisation afin de contrôler la croissance des réserves d'Ingénieurs Canada. Elle souligne ceci :

- L'an dernier, le Comité FAGR a choisi de ne pas modifier la cotisation par personne en raison des incertitudes liées à la fois à la pandémie et à l'élaboration du nouveau plan stratégique qui était en cours à ce moment-là.
- Le Comité FAGR actuel a indiqué que les réserves non affectées devraient clôturer l'année 2021 à 13,1 millions \$, et a examiné deux options : la réduction de la cotisation à 8 \$ ou à 9 \$.
- On a estimé que la cotisation proposée était prudente, car elle réduirait les revenus de 674 000 \$ en 2024.
- Le Comité FAGR prévoit qu'une cotisation de 8 \$ par inscrit peut être maintenue jusqu'à la fin du plan stratégique actuel, et estime que ce montant laisserait encore des réserves disponibles pour financer le plan stratégique 2025-2027.

N. Hill conclut que le fait de fixer le montant de la cotisation à 8 \$ par inscrit envoie le bon message aux organismes de réglementation, à savoir qu'Ingénieurs Canada gère correctement ses réserves.

En ce qui concerne le budget, N. Hill fait remarquer que, compte tenu de l'importance de l'excédent d'Ingénieurs Canada et des commentaires du BCCAG selon lesquels certains travaux demandés par les organismes de réglementation ne peuvent pas être réalisés en raison d'un manque de ressources, le conseil a demandé au personnel de présenter des propositions pour remédier à la pénurie de ressources. Les trois (3) principaux secteurs touchés par ce manque de ressources sont le BCCAG, le BCAPG et les fonctions internes de RH. Avec les ressources supplémentaires, le Comité FAGR a proposé d'augmenter les dépenses d'exploitation de 4 % (pour un total de 11,5 millions \$). N. Hill ajoute que désormais le comité FAGR recommandera de présenter des hypothèses budgétaires au chef de la direction afin qu'il soit possible de créer un budget qui correspond aux besoins et aux circonstances du conseil. Finalement, N. Hill indique que le comité FAGR a calculé, sur la base des dépenses totales, la valeur par membre du budget d'Ingénieurs Canada. Il est proposé de communiquer cette valeur aux membres lorsque la proposition relative à la cotisation annuelle par personne leur sera présentée en mai 2022. La valeur actuelle est estimée à 46 \$ par inscrit.

Les commentaires suivants concernant la cotisation recommandée par le Comité FAGR sont formulés :

- G. McDonald indique que KPMG et le Comité FAGR en ont discuté et convenu que, tant que l'organisme démontre qu'il a les moyens de s'assurer que les réserves non affectées n'augmentent pas de façon débridée, il est peu probable que l'Agence du revenu du Canada (ARC) examine le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.
- La cotisation de 8 \$ n'est pas nécessaire pour financer les priorités du Plan stratégique 2022-2024, car elles sont déjà entièrement financées par les réserves existantes.
- On craint qu'il soit impossible, dans l'avenir, d'augmenter la cotisation par personne, ce qui constitue un risque, car cela accroîtrait la dépendance d'Ingénieurs Canada envers les revenus provenant de la TD. N. Hill fait remarquer que deux risques sont en jeu : le risque susmentionné concernant la dépendance d'Ingénieurs Canada envers les revenus des programmes d'affinité, et le risque lié à l'augmentation continue des réserves, ce qui pourrait entraîner un examen du statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada. Elle indique que le Comité FAGR a envisagé le scénario selon lequel PEO commencerait à prélever les 2 millions \$ et déterminé que les revenus et les réserves demeureraient adéquats. Pour contrer le premier risque, le Comité FAGR recommande qu'un nouveau groupe de travail sur le financement soit créé quatre (4) ans avant la date de renouvellement

de l'entente de 2030 avec la TD afin d'examiner les options et de gérer les risques. Enfin, elle fait remarquer que le récent examen mené dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation a révélé qu'Ingénieurs Canada ne peut pas seulement dépenser – il doit se concentrer sur les besoins et les demandes des organismes de réglementation.

- On suggère qu'au lieu de réduire la cotisation, il serait possible d'accroître les dépenses en commandant des rapports ou en réalisant des travaux supplémentaires. Sur ce point particulier, J. Nagendran, chef de la direction de l'APEGA, souligne que chaque fois qu'Ingénieurs Canada entreprend de nouveaux travaux, cela alourdit la charge de travail des organismes de réglementation qui doivent les examiner et fournir des commentaires.
- On demande s'il existe des preuves que les organismes de réglementation souhaitent une réduction de la cotisation. G. McDonald répond que lorsque le groupe de travail sur le financement a étudié les options de réduction des réserves, il s'est avéré que c'était l'option privilégiée par les organismes de réglementation. Il ajoute que, bien qu'il n'y ait pas eu de demande officielle de la part des organismes de réglementation, lors de la dernière AAM, certains membres ont souligné qu'il était possible de réduire la cotisation. Il indique en outre que, selon lui, une cotisation de 8 \$ est prudente et témoigne de beaucoup de bonne foi envers les organismes de réglementation, tout en maintenant un bon niveau de réserves non affectées pour le nouveau plan stratégique et le suivant. P. Mann, chef de la direction d'Engineers Nova Scotia, signale que pour un petit organisme de réglementation, cette cotisation, même réduite, demeure suffisamment importante pour avoir un impact sur leur capacité d'effectuer d'autres travaux ou projets. Il répète que les dépenses supplémentaires d'Ingénieurs Canada ne correspondent pas toujours à ce que veulent les organismes de réglementation et déconseille cette approche de dépenses supplémentaires.
- On fait remarquer que le délai, qui est très étendu, rend l'exercice actuel très difficile, car la cotisation actuellement recommandée n'entrerait en vigueur qu'en 2024. On rappelle au conseil que ce délai a été demandé par les organismes de réglementation et qu'il est inscrit dans l'article 7 du Règlement administratif.
- C. Bellini, président de PEO, indique qu'au cours de l'an prochain, PEO espère être en mesure de donner une réponse plus définitive et prévisible concernant son acceptation ou non des fonds générés en Ontario par le programme d'affinité de la TD.

### **2021-12-3D**

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2024 soit réduite à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.***

#### ***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

Les commentaires suivants concernant le budget sont formulés :

- Le conseil est informé que le chef de la direction prévoit une augmentation de 2 % des dépenses d'exploitation d'une année sur l'autre et que le Comité FAGR envisage plutôt d'établir une enveloppe budgétaire, ce qui constituerait un changement important pour l'organisme.
- On fait remarquer que les deux tiers des revenus d'Ingénieurs Canada proviennent des programmes d'affinité et que cela constitue un risque pour le conseil. G. McDonald indique que les ententes d'affinité à long terme permettent d'atténuer ce risque et qu'au cours des 30 années et plus de financement provenant des programmes d'affinité, les revenus ont augmenté de façon constante. Cette source de financement n'est donc pas considérée comme un risque, mais comme une question de préférence quant à la façon dont le conseil souhaite financer l'organisme. Par le passé, les programmes d'affinité ont été considérés comme un moyen de fournir des services sans imposer un fardeau excessif aux organismes de réglementation.
- On précise que le budget de marketing pour le portefeuille Programmes nationaux est un montant de type « entrée-sortie » qui est remis à la TD en vertu de l'entente entre Ingénieurs Canada et la TD,

budget qui a été rendu nécessaire par le retrait de l'APEGA du programme d'assurance habitation et automobile. Ce montant est requis, conformément à l'entente, et ne peut pas être ajusté.

**Motion 2021-12-4D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, le budget 2022 comprenant un budget opérationnel de 11,5 millions \$.**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

4.2 Révision des politiques du conseil

M. Wrinch donne une vue d'ensemble des recommandations du Comité sur la gouvernance en ce qui concerne les politiques révisées. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2021-12-5D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :**

**4.1, Responsabilités du conseil**

**4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil**

**4.10, Points permanents à l'ordre du jour**

**6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail**

**5.1, Relations avec les organismes de réglementation du génie**

**7.3, Relations du conseil avec DDIC**

**7.8, Règles de procédure**

**9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément**

**7.10, Politique et procédure de dénonciation**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

4.3 Groupe de travail sur la collaboration

M. Wrinch explique la nécessité de ce nouveau groupe de travail, dans le cadre de la nouvelle priorité stratégique *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*. Les commentaires suivants sont formulés :

- On remet en question la justification à l'appui de la composition du groupe de travail, en signalant en particulier qu'en vertu du mandat, il serait possible qu'un seul administrateur ou administratrice d'un grand organisme de réglementation fasse partie du groupe. On indique que cela présente un risque, étant donné que le soutien des grands organismes de réglementation est toujours nécessaire pour que les questions importantes soient adoptées à la table des membres. S. Price souligne le rôle des organismes de réglementation dans ce travail, précisant que l'orientation n'est pas établie par le groupe de travail, mais plutôt que tous les organismes de réglementation seront consultés pour déterminer s'il convient ou pas d'élaborer un énoncé national de collaboration.
- On suggère de modifier le mandat afin d'inclure davantage d'administrateurs représentant les grands organismes de réglementation. On souligne également qu'un groupe de travail ne comptant que quatre (4) membres pour une question aussi importante est une contrainte et que le nombre de membres devrait être augmenté.

**Motion 2021-12-6D**

**Présentée et appuyée**

**Que la politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, soit modifiée pour y supprimer la section 6.14.3 dans son intégralité.**

**Rejetée**

- On rappelle que le Comité RH recommandera la composition du groupe de travail, qui sera ensuite soumise à l'approbation du conseil. Le conseil aura donc toujours le contrôle sur la composition

définitive du groupe de travail dans le cadre du mandat proposé.

- E. Spence fait remarquer qu'étant donné que le Comité RH ne nommera pas les membres avant le mois de mai, la motion d'approbation de la politique 6.14 pourrait être reportée, et le Comité sur la gouvernance pourrait être chargé de réviser la politique et de la soumettre à l'approbation du conseil.

**Motion 2021-12-7D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.**

**Rejetée**

**SUIVI : Le Comité sur la gouvernance révisera la politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, en tenant compte des préoccupations du conseil, et soumettra la politique révisée à l'approbation du conseil lors d'une réunion ultérieure.**

4.4 Plan de consultation du conseil pour 2022

K. Baig présente le plan de consultation du conseil qui a été distribué à l'avance, notant que, conformément à la politique, le conseil doit approuver ce plan chaque année. Elle signale qu'il y a moins de consultations qu'au cours des années précédentes et renvoie les administrateurs et administratrices à la liste pour plus d'information. Les commentaires suivants sont formulés :

- Plusieurs sont d'avis que le nombre de consultations prévues auprès des organismes de réglementation est trop élevé et que la politique qui prescrit cette pratique devrait être reconsidérée en raison de son impact sur la charge de travail des organismes de réglementation. On précise que les organismes de réglementation ont la possibilité, mais pas l'obligation de participer aux consultations. G. McDonald indique que le conseil a accepté tous les travaux prévus en approuvant précédemment les plans de travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, ainsi que les priorités stratégiques, et que l'élimination de certaines consultations reviendrait à reporter ces travaux. Il rappelle en outre que le précédent examen de la gouvernance a clairement indiqué que la visibilité des travaux d'Ingénieurs Canada et la possibilité de les influencer étaient des questions importantes pour les organismes de réglementation. Le processus de consultation actuel a été conçu pour répondre aux préoccupations des organismes de réglementation concernant le manque de transparence.
- Toutes les notes de breffage du conseil précisent les organismes de réglementation qui ont répondu aux consultations, de sorte que les administrateurs et administratrices savent toujours quels organismes ont fourni une rétroaction.

**Motion 2021-12-8D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2022.**

**Adoptée**

4.5 Évaluation des président.e.s

J. Boudreau présente le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, qui a été distribué à l'avance, soulignant les changements et les améliorations par rapport au sondage de l'an dernier. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2021-12-9D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.**

**Adoptée**

#### 4.6 Lignes directrices et politique de vaccination pour les réunions en personne (mesures temporaires)

M. Wrinch présente la nouvelle politique et la nouvelle ligne directrice, qui sont incluses dans le cahier de travail, en précisant que ces politiques seront en vigueur jusqu'à ce que le conseil décide de les abroger. L'objectif est d'assurer la sécurité du conseil et du personnel et de faciliter la planification des grandes réunions.

Suit une longue discussion sur la ligne directrice, certains membres du conseil se disant préoccupés par l'exigence proposée d'une majorité des deux tiers pour déterminer la tenue d'une réunion en personne. Certains estiment que ce seuil est trop élevé et désavantage les membres qui sont disposés à se réunir en personne. On propose de modifier la ligne directrice pour ramener ce seuil à la majorité simple.

#### **2021-12-10D**

##### ***Présentée et appuyée***

***QUE le paragraphe G-1.3(1)(c) de la Directive 1, Réunions en personne pendant la COVID-19 soit modifié comme suit :***

**Avant de planifier une réunion en personne, le conseil et les comités du conseil doivent obtenir un engagement de participation en personne ~~d'une majorité simple d'au moins les deux tiers des membres du conseil et des comités~~. Si le seuil de la majorité simple des deux tiers n'est pas atteint, la réunion se déroulera virtuellement.**

##### ***Rejetée***

On confirme que, si le seuil des deux tiers pour les réunions en personne était atteint, le tiers des membres n'étant pas en mesure de se réunir en personne pourrait quand même participer aux réunions virtuellement.

#### **Motion 2021-13-11D**

##### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :***

- a) Politique du conseil 7.13, Vaccination pour les réunions en personne***
- b) Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

## **5. RAPPORTS**

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles à l'avance dans le site d'Ingénieurs Canada.

### 5.1 BCAPG

P. Lafleur présente le compte rendu au nom du BCAPG. Il indique que le Bureau d'agrément est conscient du problème lié à la charge de travail imposée par les consultations, et s'assure de répartir le travail au cours de l'année.

On demande si le BCAPG a remarqué une différence dans le nombre de questions soulevées lors des visites virtuelles par rapport aux visites en personne. P. Lafleur répond que la véritable différence se situe au niveau de l'examen des laboratoires; lors des visites virtuelles, le BCAPG examine les laboratoires en l'absence des étudiants, alors qu'il examine les laboratoires occupés par les étudiants lors des visites en personne. Il note également que les visites virtuelles ont eu un impact sur les relations entre les membres des équipes de visiteurs.

### 5.2 BCCAG

F. George présente le compte rendu au nom du BCCAG. Il aborde également les travaux supplémentaires que le BCCAG pourrait commencer en 2022, si le conseil consent à lui fournir des ressources supplémentaires.

### 5.3 Comité FAGR

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité FAGR. Elle indique de nouveau que, lors de sa prochaine réunion, le Comité FAGR discutera d'un nouveau processus visant l'établissement annuel d'une enveloppe budgétaire pour le chef de la direction. Ce nouveau processus sera soumis à l'approbation du conseil avant d'être mis en œuvre. Aucune question n'est soulevée.

### 5.4 Comité sur la gouvernance

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

E. Spence fait aussi le point sur la sélection et la mise en œuvre par le personnel d'un nouveau logiciel de gestion du conseil. Les commentaires suivants sont formulés :

- On remet en question la proposition voulant que les documents de réunion soient retirés du site Web public deux semaines après chaque réunion du conseil. E. Spence répond que l'on souhaite conserver uniquement les informations courantes dans le microsite public. Une grande partie des documents de réunion publiés deviennent périmés peu de temps après une réunion donnée, et tous les documents des réunions antérieures seraient toujours accessibles aux principales parties prenantes d'Ingénieurs Canada dans le site réservé aux membres. On fait remarquer que l'information, qu'elle soit à jour ou non, peut encore intéresser le public et devrait être maintenue dans le microsite, par souci de transparence.
- Le fait que le nouveau logiciel de gestion du conseil a une interface uniquement en anglais soulève des préoccupations, d'autant plus qu'Ingénieurs Canada est un organisme bilingue. E. Spence explique qu'Ingénieurs Canada continuera de publier dans les deux langues tous les documents relatifs aux réunions et aux communications du conseil, et indique que, malgré l'interface unilingue par défaut, les réactions des utilisateurs francophones sont positives.

### 5.5 Comité RH

J. Boudreau présente le compte rendu au nom du Comité des ressources humaines. Aucune question n'est soulevée.

### 5.6 Championne 30 en 30 du conseil

K. Reid présente le compte rendu. Les commentaires suivants sont formulés :

- J. Southwood indique qu'Ingénieurs Canada a dirigé un panel sur l'accessibilité à la Conférence sur la diversité en ingénierie de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), à l'invitation de la FCEG. Au cours de la prochaine année, Ingénieurs Canada compte offrir au conseil une formation sur l'EDI portant sur l'accessibilité et l'incapacité.
- On confirme que la nouvelle formation en ligne sur l'EDI sera accessible à tous les ingénieurs dans le site Web d'Engineers Geoscientists BC. J. Southwood indique que la formation en ligne a été testée cette semaine et qu'elle devrait être disponible au début de 2022. Il n'a pas encore été confirmé si cette formation sera gratuite, ce que J. Southwood s'engage à vérifier.

**SUIVI : J. Southwood vérifiera le coût de la formation en ligne sur l'EDI à l'intention des ingénieurs.**

## 6. PROCHAINES RÉUNIONS

Les membres discutent de la réunion du 25 février 2022 et de son format, et échangent leurs points de vue sur la tenue d'une réunion en personne à cette date. Après un vote à main levée révélant que moins des deux tiers des administrateurs et administratrices préfèrent se réunir en personne, il est convenu que la prochaine réunion se tiendra virtuellement.

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 25 février 2022 (virtuelle)
- 6 avril 2022 (virtuelle)
- 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON)
- 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)
- 6 octobre 2022 (Ottawa, ON)
- 12 décembre 2022 (virtuelle)

## 7. SÉANCES À HUIS CLOS

### 7.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

#### **Motion 2021-13-12D**

##### **Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, la conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.**

##### **Adoptée**

### 7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

#### **Motion 2021-13-13D**

##### **Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

##### **Adoptée**

### 7.3 Administrateurs et administratrices seulement

#### **Motion 2021-13-14D**

##### **Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

##### **Adoptée**

## 8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 53 (HE).

Procès-verbal rédigé par S. Price pour :

Danny Chui P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale